L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 JUILLET 1891. — 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Desnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 10 JUILLET 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La Chambre des Députés de France et le droit de visite.

UN ARTICLE DU "TEMPS" DU 27 JUIN.

"La Chambre aurait à donner l'autorisation de ratifier l'Acte général de la conférence de Bruxelles, du 2 juillet 1890, la déclaration en date du même jour et le protocole signé à Paris le 9 février 1891." Cette résolution vot e par 439 voix contre 104, suspend la mise en vigueur des mesures à Bruxelles contre la traite, ainsi que l'arrangement à trois conclu entre la France, l'Etat du Congo et le Portugal pour la fixation des droits d'entrée sur les marchandises qui pénètrent dans le bassin commercial du Congo. On avait recommandé la disjonction des deux actes diplomatiques, dont le second assurait à l'Etat du Congo un argent secours. M. Ribot en a dissuadé la Chambre, pour une raison de procédure diplomatique, et la Chambre a ajourné en bloc la Déclaration avec l'Acte général.

Le fait que la côte orientale de Madagascar, notre nouveau protectorat, était englobé dans la zone où les croiseurs étrangers auraient le droit de surveillance, et les divergences d'interprétation possibles sur la procédure "d'enquête de pavillon" consentie par nos plénipotentiaires ont balancé aux yeux de la Chambre toute autre considération. Elle a renvoyé les actes diplomatiques qui lui étaient soumis, sans se demander s'il ne faudrait pas, pour les modifier, convoquer à une nouvelle conférence les seize puissances qui ont délibéré avec nos représentants. En fait, le vote d'hier équivaut à un rejet pur et simple.

Nous venons de rappeler les arguments qui l'ont emporté, arguments de sentiment plus encore que de fait. Ce sont les mêmes qu'avait présentés M. Félix Faure avec son talent d'orateur d'affaires. M. Piou les a repris. Malgré que M. Francis Charmes ait reproduit avec beaucoup d'art l'argumentation de son rapport et que M. Ribot ait ramené la question à ses éléments effectifs, avec toutes les ressources d'une dialectique serrée et une profonde connaissance des précédents, le tableau esquissé par M. Piou du "capitaine français subissant cet outrage d'être obligé de recevoir cet étranger qui vient en juge", cette dramatisation d'une procédure qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, a produit, comme les tableaux à effet et toutes les fortes éloquences, une impression ineffaçable. La Chambre a prouvé, une fois de plus, qu'il en va de même en politique et en amour, où "le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas".

Sans entrer dans le détail de cette discussion qu'on lira plus loin, il importe cependant de faire ressortir ce qu'a répondu M. Ribot à l'assimilation que MM. Félix Faure et Piou ont faite entre le droit de visite "qui s'arrête pour nous au moment où il commence pour les autres" et le droit de vérification de pavillon que nous avons consenti pour ne pas laisser couvrir de nos couleurs le trafic de marchandise humaine. M. Ribot a établi fortement cette thèse que le droit de visite est essentiellement une délégation de juridiction. On ne peut confondre l'enquête du croiseur étranger avec une délégation de juridiction. C'est proprement une vérification d'identité, et, en cas de doute, nos autorités, nos autorités seules, ou droit de juridiction sur le navire qu'on leur amène.

M. Piou avait opposé aux prétendues concessions de nos représentants à Bruxelles la ferme procédure de notre convention de 1845 avec l'Angleterre, quand la Chambre de cette époque refusa de concéder plus longtemps le droit de visite. M. Ribot a établi nettement que les dispositions de l'acte de Bruxelles, si fort critiquées, ne sont que la transcription des instructions en vigueur depuis 1845 dans notre marine et arrêtées en exécution de la convention précitée avec l'Angleterre. Cette explication, qui était au moins pour les adversaires une révélation, aurait mérité plus qu'un succès d'estime.

L'Acte général et la déclaration sont donc, familièrement dit, en l'air. Il est plus que probable que nous ne remettrons pas en mouvement le rouage diplomatique de seize puissances. L'œuvre de Bruxelles restera donc, en ce qui nous concerne, un travail d'académie. A vrai dire, on l'avait bien prévu, et nous ne sommes pas les seuls à avoir douté de la vertu pratique de cette charte, apportée au continent noir. Les fins de non-recevoir de l'Allemagne ainsi que de l'Angleterre aux vrais et seuls moyens d'empêcher la traite, moyens proposés par la France, à savoir l'interdiction absolue de l'importation en Afrique d'armes perfectionnées et de spiritueux, affaiblissaient par avance la répression internationale jusqu'à la rendre illusoire. En ménageant les intérêts particuliers, en laissant la porte ouverte aux instruments de crainte et de tentation, on avait biffé le principal de ce beau code d'humanité. Le *Standard* écrit, à la première nouvelle, que le vote de la Chambre française est un refus d'appuyer le concert européen dans ses efforts pour arrêter le trafic humain sur la côte d'Afrique. Le jugement eût été bien plus juste et porté à temps quand lord Vivian et M. d'Alvensleben proclamaient à la conférence les restrictions dictées par Birmingham et Hambourg, qui ont été le mal constitutionnel de l'acte de Bruxelles. Il se survivait à lui-même.

D'ailleurs, depuis le jour de sa signature, un grand fait international s'est produit, un fait plus réel et plus efficace, si on le veut, pour la sincère répression de la traite. L'Afrique a été partagée entre les nations civilisées. A chacune, dans son territoire et sur ses côtes, la responsabilité de sa conduite en face de la question de l'esclavage. La France ne sera pas la dernière à faire dans les eaux de Madagascar, comme au Congo, son devoir, tout son devoir.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

DÉSESPOIR.—M. Henri X...., fils d'un riche industriel du boulevard de Vaugirard, Paris, avait, depuis dix ans, des relations avec une jeune demi-mondaine, Mlle Louise D...., âgée de vingt-huit ans, demeurant rue des Feuillantines.

Un jour, Henri X.... acheta un poignard à lame d'argent à manche ciselé, et dit à Louise D...., en le lui remettant:

—Si jamais je voulais te quitter ou si je t'étais infidèle, tu me poignarderas avec cette arme.

Il y a quelques jours, M. X.... perdait son père, à la suite d'un accident; le jeune homme écrivit à sa maîtresse qu'il rompait avec elle.

Louise D...., désespérée, se rendit chez son amant; et comme, malgré ses supplications, le jeune homme refusait de renouer des relations avec elle, sa maîtresse tira de sa poche le poignard en argent et s'en porta un coup en pleine poitrine.

Elle tomba à terre, grièvement blessée. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, elle a été reconduite à son domicile.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 4 juillet :

D'excellentes pluies sont tombées, cette semaine, dans différentes parties de la paroisse; elles ont fait grand bien aux récoltes. Aussi, les rapports qui nous arrivent des campagnes sont-ils extrêmement encourageants, en ce qui concerne, surtout, le maïs, le coton, la canne et le riz. La perspective n'a jamais été plus flatteuse qu'à présent.

—Les figues, ici, sont mûres.

—Toutes nos scieries fonctionnent. Les commandes de bois pour construction, sont nombreuses; il s'élève des maisons de tous les côtés, dans notre localité. Les établissements qui servent, ici, de rendez-vous, pendant l'été, font de bonnes affaires. Ceux qui sont venus s'y installer, en sont enchantés: ils y trouvent le double avantage de la santé et de la distraction, au milieu de nos pinières, aussi embaumées que pittoresques.

—Voici les noms de ceux de nos planteurs qui ont adressé leurs demandes à Washington, pour la prime sur le sucre: MM. T. H. Datsch, 40,000 livres; A. S. Dickson, 18,000; J. Fuhrman, 15,000. La période des demandes a expiré mardi dernier.

—Nous apprenons que les vers ont fait leur apparition dans les champs de coton du nord de la paroisse; ils s'attaquent aux feuilles de la plante. Jusqu'à présent il n'y a pas de dégât grave, mais il faut prendre des mesures vigoureuses, afin de détruire ces insectes malfaisants, pendant qu'il en est temps.

—Charles Strobel, fils de l'ingénieur Strobel, est tombé, d'un pacanier, d'une hauteur de 18 pieds, vendredi dernier, et il a été sérieusement blessé. Quand on l'a relevé, il était évanoui, et il est resté, quelque temps, sans connaissance. Nous apprenons qu'il va mieux. Par bonheur, il ne s'est brisé aucun membre.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 4 juillet :

(Notre confrère, de Houma, publie la charte de la "Lower Terrebonne Refinery and manufacturing Company. Les signataires sont MM. Henry C. Minor, Emile Daigle, J. Norbert Caillovet, Wm. P. Tucker, N. Howard Kyle, de la paroisse Terrebonne, et Ch. B. Maginnis, de la paroisse d'Orléans.

Le premier bureau de directeurs se compose de MM. C. H. Minor, Emile Daigle, Ch. B. Maginnis, Wm. P. Tucker et J. Norbert Caillovet.

C'est donc un fait accompli; le Bas Terrebonne a désormais sa raffinerie, son usine Centrale.)

Le *Democrat*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 4 juillet :

La fabrique d'huile de graine de coton, a fermé, après avoir fait une très bonne saison.

Quant à la fabrique de savon, elle est toujours en pleine activité. Elle va cesser ses travaux, prochainement, pour cause de réparations.

—A Washington, les machines et les métiers commandés pour la filature, sont arrivés et installés. La prochaine récolte de coton sera filée sur place. Ce sera, pour cette région, une véritable révolution. La perspective est magnifique.

Le *Banner*, New Roads, paroisse Pointe Coupée, du 4 juillet :

Nous apprenons que les dames ont résolu de payer, largement, leur tribut à l'œuvre de la conservation de l'église St-François. Elles vont organiser une grande Foire et une tombola, qui auront lieu le 15 du mois. Il y aura tableaux vivants, concert, discours, représentation dramatique et rafraîchissements. Malheureusement, le comité n'a pas encore pu s'assurer un emplacement pour le transfert de cet édifice historique.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 4 juillet :

Le meeting de l'Association des planteurs doit avoir lieu mardi. On y discutera, de nouveau, la question de la banque projetée. M. O. M. Nelson, caissier de la Banque du Commerce, à Little Rock, y assistera et démontrera les avantages d'une pareille institution, de façon à mettre fin à toutes les hésitations. N'avons-nous pas, devant nous, l'heureuse expérience de presque chaque localité de la Louisiane? Les hommes d'affaires de la Nouvelle-Orléans, de New York, de Bâton Rouge, d'Alexandrie et autres points, que l'on a consultés à ce sujet, se sont unanimement déclarés en faveur du projet. La réunion aura lieu à 1 heure de l'après-midi.

Le *Réveil*, St-Martinville, paroisse St-Martin, du 4 juillet :

Une grande partie des bucherons de nos marécages ont terminé leurs travaux de l'année. On nous dit que la vente de cypres est lente.

—M. Numa Bienvenu a, sur son habitation, trente arpents de cannes, qui sont de toute beauté. Sa récolte de maïs est fort belle.

—M. L. C. Duchamp a une belle et bonne levée de cannes. La récolte de maïs est pleine de promesses.

Le *Review*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 4 juillet :

Nous allons, décidément, avoir un téléphone qui nous reliera à Bunkie. On a déjà réuni, ici, les poteaux nécessaires. Avant longtemps, nous pourrons converser de vive voix, avec nos amis de Bunkie.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 4 juillet :

M. Andrieu Nunez, compte faire, cette année, 80,000 livres de sucre.

MM. M. et T. Bayley ont adressé leur demande de prime sur le pied de 1,200,000 livres.

La raffinerie Rose Hill, propriété de M. Putnam, s'est inscrite pour 2,500,000 livres.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 4 juillet :

Notre fabrique de glace fait merveille.

—On estime que Terrebonne fera, cette année, 45,795,000 livres de sucre. Ste-Marie compte en faire plus de 100,000,000; elle restera, par conséquent, la première paroisse sucrière de l'Etat. Terrebonne vient au quatrième rang, et elle a encore une grande quantité de terres restées incultes. Quand toutes les terres propres à la culture de la canne seront exploitées, nous pourrons produire autant que notre voisine, mais il nous faut, pour cela, l'établissement d'usines centrales.

La Salsepareille d'Ayer, agissant par le sang, guérit radicalement toute infection, toute souillure scrofuleuse.

LES OS EMPLOYÉS COMME ENGRAIS.—Le *Cosmos* a parlé des excellents résultats que l'on obtient avec les os employés comme engrais; le *Journal d'agriculture* indique le moyen de les mieux utiliser qu'en les broyant grossièrement. Il conseille aux cultivateurs de transformer les os directement en superphosphates. Le procédé peut être appliqué dans les fermes de la manière suivante: Après avoir concassé les os, on les répand, en couche, dans un bac en bois doublé de plomb, profond de 10 à 15 centimètres; on fait au milieu du bassin un creux dans la masse, destiné à recevoir l'acide. On ajoute l'acide petit à petit, en brassant comme dans la fabrication du mortier, jusqu'à ce que l'acide soit absorbé et que la masse ait pris de la consistance. Le poids d'acide à 60 degrés, nécessaire, est égal à la moitié du poids des os. On relève ensuite le tout en forme de tas au centre du bassin, et on attend que les réactions soient achevées. La masse bien préparée est poreuse et se réduit facilement en poudre. On doit opérer sous un hangar ouvert, à cause des vapeurs qui se dégagent.

EN VACANCES.

AU SALON.

Monsieur.—Où donc est passé Jules, ce matin chérie? Je ne l'ai pas aperçu.

Madame.—Mais il est encore au lit, mon ami.

Monsieur.—Au lit! A dix heures trois quarts! Et tu souffres ça?

Madame.—Voyons, mon ami, tu ne voudrais pas, cependant, que je dérange ce pauvre enfant, le premier jour où il peut *roupiller son content*, comme il dit. Hier, en revenant des prix, il se faisait une véritable fête de dormir grasse matinée, sans être réveillé par les roulements du maudit tambour de son lycée.

Monsieur.—C'est égal, ce n'est pas raisonnable de dormir tant que ça, ni sain non plus. Tu verras qu'il ne pourra pas avaler une bouchée, tout à l'heure.

Madame.—Va t'en voir s'ils viennent! Avec ça que les enfants, ça n'a pas toujours un boyau vide.

Monsieur.—Et puis, tante Athanasie qui va nous tomber sur le dos dans cinq minutes.

Madame.—Ça, c'est vrai, qu'elle n'est jamais en retard pour déjeuner.

Monsieur.—Allons toujours la même, toi aussi; toujours des allusions désobligeantes pour mes parents. Est-ce que je bêche les tiens, moi.

Madame.—C'est pas bien malin, puisque je n'en ai plus. Oh sans cela....

Monsieur.—Voyons, assez de taquineries. Si tante Athanasie trouve Jules au lit elle sera furieuse, et tu sais aussi bien que moi l'intérêt que nous avons à la ménager. Va donc réveiller cet enfant.

Madame.—Vrai, c'est un crève-cœur d'aller troubler le sommeil de ce chérubin. Je suis entrée dans sa chambre à l'instant: il dormait à poings fermés. Un coup de canon ne l'éveillerait pas.

Monsieur, *impatienté*.—Ecoute, Joséphine; je n'ai malheureusement pas de canon sous la main pour faire l'expérience, mais je vais essayer tout de même d'un grand verre d'eau froide. Je me souviens que c'était un moyen souverain de mon temps, en pareil cas, et on ne faisait tant de façon pour me l'appliquer sur la figure.

Madame.—Non, non; puisque tu le prends ainsi, je vais aller la réveiller moi-même. Mais c'est égal, je le trouve bien sévère pour ce pauvre enfant, le premier jour de ses vacances. (*Elle sort*)

A TABLE.

Jules.—Ma chère tante Athanasie, je bois à votre bonne santé.

La tante.—Merci infiniment, mon petit ami. Et moi de mon côté, je bois à ce que tu aies un meilleur succès l'année prochaine.

Madame.—Mais, ma tante, il me semble pourtant que c'est assez bien commencé, pour un enfant de douze ans. Un prix et un accessit, franchement tout le monde n'en a pas autant.

La tante.—Oui, un premier prix de gymnastique et un sixième accessit d'histoire. Entre nous, j'aurais mieux aimé le contraire.

Madame, *froissée dans son amour propre maternel*.—Mon Dieu, Jules est bien jeune, ma tante. J'ai toujours entendu dire qu'il n'était pas bon non plus, que les enfants fussent trop précoces.

La tante, *très sèchement*.—N'ayez crainte pour le vôtre. Il n'y a pas de danger qu'il soit jamais un Pic de la Mirandole, allez.

Monsieur, *cherchant à détourner la conversation*—Bah! on peut faire son chemin sans ça. Tenez, pour ma part, j'ai été le plus cancre de ma classe, et.... Mais je vais dire des bêtises devant mon fils. Passons plutôt à d'autres exercices. (*Appelant la bonne*) Marie, donnez-nous le dessert.

La bonne.—V'là le fromage, monsieur.

La tante, *faisant une forte grimace*—Si ça ne vous privait trop, vous me feriez grand plaisir de ne pas mettre le mettre sur la table. Cette odeur, par ce temps chaud et orageux.

Monsieur.—Vous avez bien raison.... apportez les fruits tout de suite, Marie.

La bonne.—Ça par exemple c'est facile à dire, mais pas autant à faire.

Monsieur.—Eh bien, quoi? Il me semble pourtant que je ne vous demande pas la lune.

La bonne.—Vous me la demanderiez que ce serait quasiment la même chose. Monsieur votre fils a tout dévoré, puisqu'il faut finir par le dire.

Monsieur.—Allons donc, ce n'est pas possible! Six abricots, six pêches et deux livres et demie de raisin: il y avait pour douze francs de fruits. Ce n'est pas possible!

La bonne.—Pourtant, c'est comme j'ai eu l'honneur de vous le dire: en moins d'un quart d'heure, tout a été nettoyé, et sans respect pour mes légitimes observations. Maintenant, si vous voulez voir les noyaux?

Madame.—C'est inutile. Retournez à votre cuisine Marie. Est ce vrai, Jules?

Jules.—Oui, m'man.

La tante.—Eh bien, cela promet.

Monsieur.—Comment, petit misérable, c'est là ce que l'on vous apprend au lycée?

Jules.—Oh? non, p'pa, pas à manger les pêches et les raisins. On ne nous en donne jamais.

Monsieur.—Je crois qu'il se moque de moi, encore. Et quel air tranquille! Pas même un remords.... d'estomac. Si ce n'était pas à cause de votre respectable tante, Anasthasie, je vous ferais voir....

La tante, *vivement*.—Oh! ne vous gênez pas pour moi. Si on ne le corrige pas, ce malheureux enfant nous déshonorera tous. Il montera sur l'échafaud, comme le maréchal Ney!

Madame.—Assez, de grâce, je vois que ce chéri est prêt à pleurer. Vous ne voudriez pas cela, le jour où il entre en vacances.

Monsieur, *agacé*.—Allons! Toujours le même refrain!

SIX HEURES DU SOIR.

Monsieur, à *sa femme*.—Tu sais que Marie vient de me donner ses huit jours?

Madame.—Pas possible! Pourquoi cela?

Monsieur.—Dame! Jules vient de lui crever plus qu'à moitié un œil avec une flèche de papier. Elle tient à ses yeux, cette fille.

Madame.—Crever un œil, crever un œil, c'est bientôt dit. Tu exagères toujours.

Monsieur.—Si tu ne me crois pas, va voir toi-même; d'autant plus que tu feras bien de t'occuper du dîner. Marie en est incapable, avec son œil qu'elle tient depuis une demi heure sur un coquetier plein d'eau fraîche. (*S'élevant vers la porte*) Mauvais crapaud d'enfant, je vais te montrer....

Madame, *le retenant*.—Oh! mon ami, je t'en supplie, tu ne voudrais pas le battre, le....

Monsieur.—Oui, le premier jour, n'est-ce pas? Connu! (*On entend une vive discussion dans l'antichambre.*) Qu'est-ce encore? Ce garnement aurait mis le feu à la maison? (*A la bonne qui entre, l'œil sur un coquetier.*) Qu'y a-t-il donc, Marie?

La bonne.—Pardine, votre brigand qui fait des siennes, en attendant que les gendarmes l'emmènent.

Monsieur.—Mais parlez donc!

La bonne.—Eh bien! le géranium qui était à la fenêtre de votre chambre à coucher, m'sieu Jules l'a flanqué par la fenêtre, sans respect pour mes légitimes observations.

Monsieur.—Ah! mon Dieu! Mais il n'a touché personne, au moins?

La bonne.—Ce n'est pas de sa faute, allez. Le concierge était juste au-dessous, il arrosait la cour. Un homme qui se dévoue pour ses semblables à pomper toute la journée. Si ça n'est pas malheureux!

Madame.—Mais, enfin, est-il blessé, oui ou non?

La bonne.—Il est blessé sans l'être, c'est-à-dire que l'épaisseur d'un cheveu d'enfant de plus, en personne! Le pot s'est brisé en mille millions de morceaux à ses pieds. Ça fait trembler, rien que d'y penser. (*Donnant un papier.*) V'là toujours votre congé que le concierge vient de monter; ça n'a pas traîné.

Monsieur, *se jettant accablé dans un fauteuil*.—Mon Dieu! mais où est ce misérable enfant? Mais, amenez-le, que je l'assomme!

Madame *vivement*.—Marie, je vous le défends. (*A son mari*). Y pensez-vous, frapper votre fils! Et le premier jour de ses vacances, encore!

Monsieur, *tout à fait exaspéré*.—Allez au diable, avec votre premier jour! Mais je t'attends au second, affreux galopin!

PAUL COURTY.

LES CATHOLIQUES AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE ROME.—Le succès des catholiques, le 21 juin, dans les élections municipales de Rome, a été d'autant plus remarqué, qu'ils n'avaient présenté que huit candidats et que sept de ceux-ci ont été élus.

—Nous lisons, dans la *Gazette de France* du 24 juin :

A Rome, la victoire des catholiques dans les élections partielles municipales romaines de dimanche, est complète. Sur 20 candidats de la liste libérale, 9 ont été élus, et sur 8 candidats du Vatican, 7 ont passé.

C'est donc, dans la municipalité de la capitale, un nouvel appoint considérable, donné au parti clérical, opposé à la triple alliance.

Ce n'est pas seulement à Rome que les cléricaux, c'est-à-dire les antidynastiques, ont eu la victoire dans les élections municipales. Le *Secolo* intitule son article sur les élections de Milan: *La victoria dei clericali*. Comme il s'agit de questions locales, il n'y a pas à discuter l'opinion d'un journal qui, comme le *Secolo*, est sur le théâtre de la guerre.

LES NAVIRES LAQUÉS.—Le Japon est en train de mener à bien une très curieuse expérience sur l'emploi de la laque comme enduit préservatif des carènes de bâtiments en fer.

Un laqueur de Tokio—M. Hotta—en avait eu l'idée depuis longtemps. En 1886, sur ses instances, on enduisit partiellement la carène du *Fuso-Kan*. Examinée au bassin de radoub, en 1887, la partie laquée fut trouvée en excellent état de conservation. On acheva l'enduit, et, depuis, le *Fuso-Kan* a défié les altérations de l'eau de mer.

En conséquence, le gouvernement japonais vient d'ordonner le "laquage" de sept navires de guerre, et la Russie, à titre d'essai, en a commandé deux.

LA FORTUNE DE M. DE BISMARCK.—La fortune officiellement connue du prince de Bismarck: il jouit d'une pension annuelle de l'Etat de 105,550 marks. Les domaines de Friedrichsruhe, de Varzin et de Schœnhausen rapportent ensemble 300,000 marks. Enfin, le prince possède de revenu d'une somme de 10 millions de marks, qui est déposée chez le banquier Bleichrœder. Le revenu annuel total du prince de Bismarck dépasse, comme on le voit, la somme de onze cent mille francs.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales; elles extirpent la maladie comme par magie.

TRÉPAGNIER.—Décédé, jeudi, 9 juillet 1891, à 6 heures du matin, en sa demeure, à Tantsburg, au dessous d'Alger, le Capitaine NORBERT TRÉPAGNIER, âgé de 67 ans et 6 mois, et natif de la paroisse St. John Baptiste.

Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de l'Association de Bienfaisance de l'Armée du Tennessee sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, vendredi, à dix heures et demie. Le convoi partira de l'église du Saint Nom de Marie, Alger.

DE RANCÉ.—Décédée, hier matin, à 1 heure à l'âge de 21 ans, ALIDA DE RANCÉ, fille de Dr H. de Rancé. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Dorgenois, entre Ursulines et St-Philippe.

GIRARDEY.—Décédée, mardi, 7 juillet 1891, à 5 heures de l'après-midi, à la Passe Christian, Mississippi, Mme EMMA LEOPOLDINE LESUEUR, veuve de feu le colonel Camille E. Girardey.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service anniversaire sera célébré le 13 juillet à 6 heures A. M., à la Cathédrale St Louis pour le repos de l'âme de BARTHÉLEMY PAYSSE.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

9 juil—4t

TO-KALONI TO-KALONI

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT,

129 rue Morale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

VER SOLITAIRE

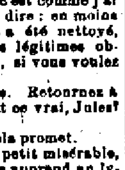

Cure absolument garantie.

Traitement, environ 2 heures, sans jeûne ni trouble.

Dr DAVID,

157 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite.

Cures sans médecines.

Anémie, Rachitisme, Constipation, Hémorroïdes, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies nerveuses, Hernies, Paralysie, Rhumatisme, Difformités, guéris par un nouveau système de Gymnastique médicale et de massage, applicable à tous les âges et aux deux sexes. Dr David est l'auteur. Venez prendre connaissance des certificats des cures effectuées. Consultation gratuite.

7 mars—1an

Société Française du Quatorze Juillet,

BUREAU, 95 RUE ROYALE.

DISTRIBUTION DE SECOURS.

Les indigents français désireux de participer à la distribution de secours qui leur sera faite le jour de la Fête Nationale de cette année, sont invités à se faire inscrire, aujourd'hui vendredi, demain samedi, ou lundi prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au bureau de l'Union Française, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, où la dite distribution aura lieu, par le concours des deux sociétés, le mardi, 14 juillet, à 9 heures précises du matin.

Le Secrétaire,

F. HAULARD.

10 juil—3t

Bureau du New Orleans Insurance Co.—Nouvelle Orléans, 9 juillet 1891.—A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende Semi annuel de 3 0/0 a été déclaré payable, à partir de lundi, 13 juillet 1891.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

10 juil—7t

JAS. P. GUINAULT, ENCANTEUR.

A transféré son bureau de l'encoignure Bienville et du Passage de la Bourse au No 60 rue Bienville.

7 juil—7t

Avis.

BELLE OCCASION.

Le soussigné voulant se retirer des affaires, offre à vendre sa fabrique de Chocolat et Confiserie, située rue Royale, No 119. Cette fabrique de Chocolat est des mieux installée avec des machines modernes et en parfait état. Machine à vapeur, machine à gaz et le tout en parfait état.

P. GISCLON.

28juin—1m—Dim Mer Ven

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, 8 juillet 1891.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

La taxe sur propriétés foncières pour l'année 1891 sera exigible et payable à mon bureau, JEUDI, 9 juillet 1891, et après trente jours deviendra délinquante.

J. N. HARDY, Trésorier.

9 juil—3t

Avis.

L'adjudicataire des privilèges, bars, restaurants, ice cream, gâteaux, limonades soda, jeux et amusements divers (pour la fête française du 14 juillet prochain, aux Fair Grounds) fait savoir aux personnes qui voudraient acheter un ou plusieurs de ces privilèges, qu'elles peuvent s'adresser à M. J. A. Buisson, coin Bourbon et Toulouse, tous les jours, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

23juin

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

38 RUE TCHOUPITOULAS.

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

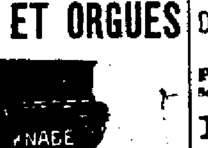

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin, Fischer, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,

18 Baronne et 127 Canal, Nlle-Orléans.

24 janv—1 an

Avis spécial.

Bureau du New Orleans City & Lake R. R. Co.—27 juin 1891—A une assemblée régulière du Board de Directeurs, tenue le 10 courant, un dividende trimestriel d'Une Piastre et Soixante-quinze cents par action a été déclaré, payable le et après le 10 juillet 1891.

Le livre de transfert sera fermé dix jours avant la date fixée pour le paiement du dividende.

C. W. BREDOW, Secrétaire.

26 juin au 10 juillet

L'eau Empoisonnée!

Est celle dont vous faites usage et qui vous vient des

Citernes mal entretenues,

La preuve en est donnée par une analyse officielle du Chimiste de la ville, tandis que celle des

Citernes nettoyées

—Par la—

SEDIMENT MachineCo, 35 rue Union, coin Carondelet, Nouvelle Orléans, Lne.

Est pure et saine.

Que vous vous absentiez ou demeuriez en ville, faites nettoyer vos citernes et vous échapperez aux maladies.

Ordres exécutés promptement.

27 juin—3 mois

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Peres Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, Près le Dépôt du Fort Espagnol.

19 déc—1 an

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert pendant la saison.

5 mai—2m

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST,

135 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies américaines dont le capital-actif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST.

12 août—1 an—dim mer ven

AVIS.

Les personnes ayant besoin de la puissance électrique pour mettre en mouvement les éventails fixés au plafond, les petits éventails en outre, les éventails d'éoulement, les presses d'imprimerie, les ascenseurs, les pompes, les engins dans les ateliers de machines, les fabriques, les moulins, en un mot pour servir de puissance motrice là où l'on emploie les machines à vapeur et les machines à gaz, feront bien de visiter l'"Eddy Electric M'fg Co.", au coin des rues St-Charles et Gravier. E. H. McFall, agent.

Moteurs de tout genre échangés, sans frais additionnels, pour les moteurs Eddy avec grande économie de dépenses pour l'exploitation.

23 juin—1m

Mme Vve U. Rambaud

Ayant loué l'Arcade House à Biloxi, Mississippi, pour tenir une pension privée, prévient ses amis et le public en général, qu'elle a fait l'ouverture le 17 mai 1891. On y trouvera en tout temps une bonne table et tout le confort désirable.

12 mai—3m

VOYEZ CE QUE DIT

D.H.Holmes

AUJOURD'HUI, VENDREDI, EST LEUR PREMIÈRE Vente de Coupons. ALLONS VOIR LEURS COMPTOIRS DE BARGAINS.

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1 an—dim mer ier

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

13 nov. 90—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 37 ET 39 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

37 ET 39 RUE DU CAMP.

W. B. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.

1jan 91—1 an

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 sept—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président. EDW. J. BOBET, Vice-Président. JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
M. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

24 fév '91—1 an

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 90—1 an

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne.

Pilules contre-stimulantes de

RASORI,

Le célèbre remède italien.

Ces pilules, dont la réputation est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.

Seuls agents aux Etats-Unis.

14 janv—

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Un guide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur,

5 Commercial Place.

20 fév—

JAPANESE PILE CURE

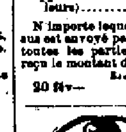

Cure assurée d'hémorroïdes de tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, cuisantes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte; 6 boîtes pour $5.00; envoi par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement.

22avril—1an

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ.

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les corps ni les draps du lit dont on doit les imbiber quand ces objets sont couverts d'œufs de punaises, ni les piquages des matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 cents—et le Litre, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.

19 juin—

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 o 90—1 an—dim mar ven

AMUSEMENTS.

Fête Nationale

—DE—

LA FRANCE,

AUX FAIR GROUNDS,

Le Mardi, 14 Juillet 1891.

Ouverture de la Fête à 2 heures:

Discours par M. H. Dubos, orateur officiel.

De 3 à 6 heures après-midi:

Courses à pied (100 mètres), pour jeunes filles de 8 à 10 ans 3 prix.

Courses de Chèvres—2 prix.

Courses de Voitures de Laitiers—3 prix.

Courses de Vélocipèdes, Bicycles et Tricycles—2 prix.

FEU D'ARTIFICE DE JOUR (Bombes japonaises).

A 6 heures: GRAND TOURNOI.

A 7 heures: Chants patriotiques et Symphonies, exécutés par l'Orphéon Français.

A 8 heures: PRISE DE LA BASTILLE.

GRAND FEU D'ARTIFICE

Simulant l'explosion de la poudrière de la Bastille.

TRIOMPHE DU PEUPLE VICTORIEUX,

Célébré par une immense procession aux flambeaux, sur la piste des Fair Grounds.

Musiques et Bals, de jour et de nuit.

Salves d'Artillerie la veille et le jour de la Fête.

A 9 heures: Un coup de canon annoncera la fin de la procession.

Le public est prié, pendant la prise de la Bastille, de ne pas dépasser les limites fixées par le comité; toutefois le nombre des officiers de police sera augmenté, pour éviter tout accident.

Décorations et Illuminations rue Canal et aux Fair Grounds.

Divertissements phonographiques

Président d'honneur, M. le Consul de France.

Président honoraire, M. Félix Larue.

Président de la Société—Gén. Léon Jastremski.

Admission - - - - 25 cts.

21 juin—21 28—juil 5 12 14

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890.

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivière	2,660 55—	$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)		37,452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		25,478 45
		$194,523 98
Revenus—A déduire—Pertes de 1889, payées en 1890	$ 6,512 85	
Pertes de 1890, payées	66,746 97	
Pertes payées	$ 73,259 82	
Pertes ajustées dues	$6,890 43	
Pertes non ajustées total admis	2,000 00—	$8,890 43
Pertes totales	$82,150 25	
Primes remises, commissions, salaires, taxes de pensions générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	59,611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repoussées, pendantes en cour	5,365 26—	$147,126
Bénéfice		47,397 07
A déduire—Réassurances réservées pour 1890		42,661 28
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$32,192 69
Primes en cours de collection	20,097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
50 bons consolidés de la ville [Crossman extended]	57,475 00
13 bons de la ville [Waterman extended]	13,520 00
4 bons-certificats consolidés de la ville	4,040 00
8 bons-certificats ordinaires de la ville	8,080 00
16 bons de chemins de fer de la ville [extended]	16,640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17,327 50
685 bons à prime de $20 chacun	11,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20,000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	26,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres valables	50,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1,620 43
Propriété foncière No 2 rue Carondelet	40,000 00
Propriété foncière rue du Canal	3,800 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffres-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	58 10
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises (plan de New York)	53,326 59	
Dividendes non réclamés	258 75	
Dû pour rassurances	395 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 26—	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYÈS, Président.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

Signé: M. ABASCAL, H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier, il a été

Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent [3 p. ct.] sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891

DIRECTEURS.

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
M. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

13 jan—

AMUSEMENTS.

GRAND CONCERT D'ORGUE!

PAR WM. H. PILCHER,

—Au profit du—

Fonds du Monument de Jefferson Davis!

Sur le grand orgue de la fabrique des Frères Pilcher.

—DANS LA—

Salle de l'Artillerie Washington,

Vendredi Soir, 10 Juillet 1891.

BILLETS, 50 CENTS—En vente par le Comité des Vétérans Confédérés Unis, et à la salle, vendredi soir.

10 juil—1t

WEST END.

Le Grand Orchestre Mexicain du Capt. E. Payen.

Succès sans précédent.—A la pressante demande de plusieurs milliers de familles et de visiteurs du fameux et du charmant lieu de récréation, le West End, l'administration s'est encore assuré les services de l'excellent Capitaine et de son célèbre corps de musiciens pour une autre courte saison.

Cet engagement n'a pu se conclure avec le Capt. Payen qu'à la condition qu'il résiliât quelques-uns de ses engagements à l'étranger. Il y a consenti dans le but de faire voir au public combien il apprécie l'enthousiasme avec lequel ses concerts ont été suivis.

5 juil—au 2 août

Wm. Bogel, Prés. Thos. Pickles, V. Prés. W. W. Birchfield Sec.

RUE DU CANAL, 111.

BOGEL DRUG Co., Limited,

Chimistes Pharmaciens.

—Importateurs et marchands de—

Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited,

RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.

31déc—

Proclamation de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT A LA RECOMMANDATION du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il est dit dans une résolution adoptée par ce corps dans une réunion tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1me jour d'avril 1891, et en vertu de l'autorité qui m'est investie par la Section 3059 des Statuts Révisés de cet Etat, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, émets ma proclamation de quarantaine pour prendre effet à partir de VENDREDI, LE PREMIER JOUR DE MAI 1891, dans les termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains et étrangers, et des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel que ce qui est nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux règlements auxquels le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de TROIS (3) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de Quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat, qu'après avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énoncés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 14me jour d'avril A. D. 1891.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Pour le Gouverneur:

J. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine, et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes textures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieure, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aura, toutes avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions sanitaires, peut faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de désinfection, etc.

15 avril—